



## PROCÈS-VERBAL

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES CLUBS DÉPARTEMENTAUX DU DISTRICT DE LOIR-ET-CHER DE FOOTBALL

Le samedi 1<sup>er</sup> juillet 2023 à Blois

---

Présidence : M. Laurent LEGENDRE

Présents : Mmes Isabelle AUBREE, Valérie KERJEAN, Christelle LOUET

MM. Jean-François CAUME, Steve CLERC, Dominique COURAULT, Jean-Michel DENONIN, Mickaël FAURE, Daniel GIRAUD, Tony CIZEAU, Laurent GATAY, Antonio, LORENZO, Francis LYSAKOWSKI, Michel THEVOT,

MM. Corentin LOZANO, Antoine EVRAS, Kévin SLITI, Conseillers Techniques

Mmes Laurence DARGENTOLLE, Julie LABERTHONNIERE, Secrétaires

Excusés : MM., Jean-Charles DELAGARDE, Dominique PATRON, Baptiste TOYER

Mot d'accueil par le Président du District, M. Laurent LEGENDRE qui remercie chaleureusement les clubs, les élus et les partenaires de leur présence.

Le Président informe que l'Assemblée que **le quorum statutairement exigé est atteint à 95.90 %**.

79 clubs affiliés représentant 391 voix, officiellement convoqués sont représentés.

75 clubs présents représentant 375 voix. 4 clubs absents représentant 16 voix

**Le Président déclare l'Assemblée Générale ordinaire ouverte.**

#### **1 - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2022**

Le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2022 est paru sur le site internet du District le 25 novembre 2022.

**Aucune remarque n'étant formulée sur son contenu, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

## **2 - Rapport moral de la saison 2022/2023, présenté par M. Tony CIZEAU, Secrétaire Général**

Mesdames, Messieurs, Bonjour,

J'espère que vous allez bien ainsi que vos proches.

Avant toute chose, je voudrais avoir une pensée pour toutes les personnes amoureuses de notre sport qui nous ont quittés cette saison.

Après les années difficiles que nous avons passées, la saison 2022/2023 a été une saison pleine et entière sur le plan sportif mais aussi une saison longue et parfois difficile au niveau du calendrier.

Pleine et entière comme je le disais car toutes les compétitions, championnats et coupes ont été menées à terme.

Longue et difficile comme par exemple :

- notre championnat de Départemental 1 qui comptait 13 équipes ce qui représente 4 journées supplémentaires par rapport à un championnat à 12 équipes,
- un calendrier chargé où nous avons connu bon nombre de reports de matchs peu importe le mois de compétition,
- nous avons également dû faire face à un report de la journée du 15 octobre chez les jeunes à cause de la pénurie de carburant qui frappait le département puis un peu plus tard au report de la journée du 27 novembre chez les jeunes et chez les seniors à cause des violences dont certains arbitres ont été victimes dans notre région et qui est purement inadmissible et intolérable. Une intervention sera faite d'ailleurs lors de cette Assemblée Générale.

Cela m'amène à vous poser cette question : où va notre football que nous aimons tant ?

Je ne suis pas certain de pouvoir répondre à cette question dans mon introduction dans la mesure où il y a tant à dire quel que soit le niveau de la compétition, amateur ou professionnel.

Je voudrais simplement rappeler que nous jouons en district, au plus bas niveau possible et non en Ligue 1 !

Je voudrais également rappeler qu'il ne faudra pas s'étonner si nous perdons des bénévoles en continuant ainsi voire des clubs à plus grande échelle.

Mesdames et Messieurs les Présidents, vous avez une tâche qui n'est pas facile et certains d'entre vous peuvent baisser les bras, c'est compréhensible mais nous devons tous, vous et nous, lutter contre toutes ces violences verbales et physiques avec force qu'elles émanent de joueurs, dirigeants mais aussi de spectateurs.

Il faut continuer le travail fait sur la structuration afin de donner du plaisir à tous les jeunes qui viennent dans vos clubs pratiquer le football. Mais cela demande beaucoup d'énergie, je le sais, j'en suis conscient.

Il y a eu beaucoup de choses positives cette saison comme vous le verrez détaillé tout au long de cette assemblée générale et je tenais à vous féliciter pour votre disponibilité et votre dévouement au sein de vos clubs.

Cette saison encore j'ai pu échanger au téléphone avec beaucoup d'entre vous et je vous invite encore à le faire car c'est ensemble que nous réussirons dans le développement de notre football.

Aujourd'hui, nous sommes réunis ici à Blois dans les locaux du Traiteur GUILLON pour assister à l'Assemblée Générale de la saison 2022/2023.

### - Effectifs

Le District de Loir-et-Cher de football totalise 12 071 licences pour la saison 2022/2023 ce qui représente une hausse de l'ordre de 4,9 % par rapport à la saison 2021/2022 où le nombre de licences se chiffrait à 11 508 soit une augmentation égale à 563 licences.

### - Evolution des catégories

Les catégories féminines, nos pratiquantes.

L'ensemble des catégories féminines est en augmentation de 5 % par rapport à la saison dernière et représente 942 licenciées.

Même constat que pour la saison passée puisque deux catégories liées à la préformation sont en recul par rapport à la saison 2021/2022 avec des baisses de 4 % pour nos U16F, U17F et U18F et 2 % pour nos U14F et U15F. Seules les U12F et U13F ont fortement progressé à +18 %.

On remarque également que pour certaines catégories du foot d'animation les licenciées ont fortement augmenté : 24 % chez les U6F et U7F et 10 % chez les U10F et U11F.

### - Evolution des catégories

Les catégories masculines, nos pratiquants.

Le constat est le même que chez les féminines puisque nous avons pour cette saison une hausse des effectifs de 5 % également pour un total de licenciés égal à 8 732.

Pratiquement toutes les catégories masculines sont en augmentation cette saison avec même des fortes hausses concernant les catégories U10 à U15.

### - Evolution des catégories

Catégories Educateurs, Dirigeants/Dirigeantes, arbitres, Futsal et foot loisir.

Les catégories Technique et Educateurs et Foot Loisir augmentent fortement avec des hausses respectives de 23 % et 62 % des licenciés.

Les catégories Dirigeants/Dirigeantes et Arbitres progressent quant à elles de 4 et 3 %.

Le Futsal recule de 29 % cette année en lien avec notre championnat qui ne s'est malheureusement pas déroulé.

En résumé et au vu de ces 3 dernières slides, les effectifs ont dans l'ensemble progressé positivement et nous pouvons nous en réjouir. Continuons dans cette voie.

### - Les licenciées

Les effectifs féminins sur ces 5 dernières années.

L'ensemble de ces catégories représente 942 licenciées féminins je vous le rappelle soit 42 licenciées de plus que la saison dernière.

Chez les U19F/U20F/Seniors F (couleur bleue), la progression se poursuit sur ces 5 dernières années atteignant 272 licences, effectif le plus élevé de ces 5 dernières années.

Les effectifs des U16F/U17F/U18F (couleur jaune) bien qu'ayant progressé lors des années 2018 à 2020 baissent faiblement sur ces 4 dernières saisons.

Quant aux effectifs U14F/U15F (couleur verte), la baisse s'accroît encore atteignant 113 unités cette saison soit 32 licenciées de moins qu'il y a 5 ans.

Concernant la catégorie U12F/U13F (couleur grise), l'effectif est certes inconstant mais la progression est très visible cette saison avec 19 licenciées de plus que la saison dernière.

Enfin, concernant le foot d'animation (des U6F aux U11F) et sans tenir compte de la saison 2020/2021 pour les raisons que nous connaissons, il progresse fortement atteignant respectivement 137 licenciées chez les U10F/U11F et 77 licenciées chez les U6F/U7F, effectifs les plus élevés de ces 5 dernières années. Les U8F et U9F se stabilisent quant à eux.

Les effectifs masculins de nos pratiquants sur ces 5 dernières années.

L'ensemble de ces catégories représente 8 732 licenciés masculins je vous le rappelle soit 391 licenciés de plus que la saison dernière.

Sans trop tenir compte des effectifs de la saison 2020/2021, le football des pratiquants masculins qui baissait d'année en année, d'une manière générale depuis 7 saisons, a bien réagi.

Les effectifs des seniors (couleur bleue) et des U16/U17/U18 (couleur jaune) se sont enfin stabilisés et ont même progressé pour les seniors de 28 unités supplémentaires.

Les effectifs des U14/U15 (couleur verte) et U12/U13 (couleur grise) ont fortement augmenté totalisant respectivement 805 et 925 licenciés soit les effectifs les plus élevés de ces 5 dernières années.

Concernant le foot d'animation l'ensemble des effectifs progresse également même si l'effectif des U6/U7 a quelque peu baissé cette saison.

Il est important de continuer le travail entrepris auprès des jeunes par l'intermédiaire de vos bénévoles ou éducateurs. Espérons que pour nos seniors les effectifs continueront de progresser mais la tâche ne sera pas facile car nous devons nous adapter à l'évolution des comportements notamment.

Les effectifs des autres catégories sur ces 5 dernières années.

Notons tout d'abord la forte hausse des effectifs concernant la catégorie technique et éducateurs avec 200 unités soit 37 licenciés de plus que la saison passée.

Concernant les délégués, 16 délégués (dont 4 régionaux) œuvrent sans relâche pour le bon déroulement des rencontres sportives chaque week-end.

Pour cette saison plus de 380 délégations ont été faites dont près des 2/3 pour nos championnats seniors masculins, le 1/3 restant étant consacré aux championnats jeunes, féminins et aux coupes :

- plus de 60 délégations en D1
- plus de 80 délégations en D2
- plus de 80 délégations en D3
- et près de 30 délégations en D4

Les délégués sont les représentants des instances (fédérales, régionales ou départementales) en fonction du niveau de la compétition et veille au respect des règlements de la compétition.

Je profite de l'occasion pour tous les remercier.

Pour les autres catégories, l'effectif des dirigeantes a augmenté de 11 unités par rapport à la saison dernière, celui des dirigeants de 56 licenciés.

La licence « volontaire » créée la saison dernière recule de moitié avec seulement 3 personnes.

L'effectif de la catégorie foot loisir a connu cette année encore une forte hausse atteignant 133 unités, effectif jamais atteint jusqu'alors. Preuve qu'il est important de développer les autres pratiques.

Celui du futsal a lourdement chuté cette saison ce qui n'a pas permis de mettre en place un championnat dédié.

Enfin l'effectif de nos arbitres a augmenté de 3 unités par rapport à la saison dernière. Plusieurs arbitres ont arrêté cette année et les nouveaux candidats fraîchement diplômés ont permis de limiter l'érosion.

### - Les arbitres

Les effectifs de nos arbitres en fonction de leur âge sur les 4 dernières saisons.

Comme vous pouvez le constater, l'effectif baisse sur les jeunes arbitres d'année en année.

Celui des très jeunes arbitres a quant à lui bien augmenté ce qui est encourageant.

Il est indispensable de prendre conscience que si nous relâchons le travail, beaucoup de rencontres ne pourront plus être couvertes. Il faut agir sans attendre et ensemble.

Nous avons le devoir de veiller à l'accompagnement de nos jeunes arbitres qui débutent grâce au tutorat et à la présence d'un référent arbitre au sein de chaque club et ainsi permettre de les fidéliser et d'en attirer de nouveaux.

Il est nécessaire que les éducateurs impliquent les joueurs à l'arbitrage lors des entraînements pour les y familiariser.

Comme cela a pu déjà être dit par le passé, attention à nos comportements que l'on soit éducateurs, dirigeants ou spectateurs envers le corps arbitral. Combien de fois nous entendons que notre équipe a perdu à cause de l'arbitre mais sans faire attention à toutes les occasions que notre équipe a manquées faute d'adresse par exemple.

Merci à la CDA pour le travail effectué et merci aux clubs pour leur accueil notamment lors des formations.

### - Répartition des licenciés

Voici la répartition des différentes catégories du football.

- les pratiquants masculins jeunes et seniors représentent un peu plus de 72 % des effectifs ;
- les pratiquants féminins jeunes et seniors représentent à peine 8 % des effectifs ;
- les Dirigeants/Educateurs représentent 17 % des effectifs ;
- les Arbitres représentent quant à eux 1 % des effectifs ;
- enfin pour le futsal et le foot loisir, ils représentent à eux deux moins de 2 % des effectifs.

### - 1 pratiquant = 1 licence

Dernier point pour terminer sur la partie effectif, et comme il est coutume et essentiel de le rappeler chaque année : Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, n'oubliez pas :

1 pratiquant égal une licence des plus jeunes aux plus anciens

Vous connaissez les risques que vous encourez vous d'abord et votre club ensuite si un accident survenait à un de vos pratiquants non couvert par une licence.

### **Les engagements**

Le District de Loir-et-Cher compte cette année :

- 83 clubs considérés comme actifs ou partiellement inactifs soit 6 de moins que la saison précédente et 13 de moins qu'il y a 2 ans du fait de mise en sommeil, d'inactivité et de radiation ;
- 127 équipes seniors masculines engagées et 14 équipes engagées en Ligue (3 en R1, 1 en R2 et 10 en R3) ;
- 131 équipes de jeunes comprises entre les catégories U13 à U18 Garçons ;
- 311 équipes de jeunes en foot d'animation Garçons ;
- 10 équipes seniors féminines engagées à 8 et 6 équipes à 11 engagées en Ligue (1 en R1 et 5 en R2) ;
- 12 équipes de jeunes comprises entre les catégories U13 F à U18 F ;
- 15 équipes de jeunes en foot d'animation Filles.

D'une manière générale, même si le nombre de clubs a reculé cette saison, le nombre d'équipes engagées a quant à lui augmenté par rapport à la saison dernière avec des variations peu importantes dans les différentes catégories à l'exception des catégories U13 à U18 garçons avec 15 équipes supplémentaires et du foot d'animation garçons où le nombre d'équipes engagées est passé de 284 la saison précédente à 311 cette saison soit 27 équipes de plus.

Il est à noter le nombre important d'équipes du Loir-et-Cher évoluant en R3 (10) où en cas de résultats insuffisants de leur part à cet échelon, cela entraînerait plusieurs descentes dans les divisions inférieures.

Il n'y a pas eu de compétitions Futsal cette saison comme je le précisais précédemment mais une Coupe Futsal Seniors dédiée a pu être mis en place par Kévin qui a connu un beau succès.

Enfin, il faut souligner le nombre important de 7 forfaits généraux : 3 en seniors masculins, 1 en seniors féminines et 3 en jeunes.

### **Les challenges**

Voici représentés les lauréats pour le challenge des clubs Crédit Agricole Val de France pour la saison 2022/2023.

Sont récompensés les clubs de :

- Petite Beauce US
- Foot Sud 41
- St Amand AV

Concernant les distinctions individuelles, sont récompensés dans la catégorie Educateur :

- M. Serge AUDAT (St Laurent/La Ferté)
- M. Olivier SABOUREAU (Romorantin SO)
- Mme Zoé PAGE (Blois Foot 41)

Sont récompensés dans la catégorie Arbitre :

- M. Erwan LE TOHIC (Maves C.)
- M. Ozancan ATAN (Romo Fr Turquie)
- M. Antonin LEFERT (Villiers FC)

Sont récompensés dans la catégorie Dirigeant :

- Mme Valérie SASSIAT (Petite Beauce US)
- M. Thierry PERON (USRPM)
- Mme Sylvie FLEURY (Chailles/Candé AS)

**Aucune remarque n'étant formulée sur son contenu, celui-ci est adopté à l'unanimité.**

### **3 - Proposition et approbation du budget prévisionnel de la saison 2023/2024**

La parole est donnée à M. Francis LYSAKOWSKI, Trésorier-adjoint, pour la proposition du budget prévisionnel de la saison 2023/2024

| BUDGET 2023/2024 - DISTRICT LOIR ET CHER DE FOOTBALL |                  |                  |   |                  |                  |
|--|------------------|------------------|---|------------------|------------------|
| PRODUITS   | 2021/2022        | 2023/2024        | CHARGES                                   | 2021/2022        | 2023/2024        |
|  | Réalisé          | Budget           |   | Réalisé          | Budget           |
| Cotisations / inscription équipe                     | 42 669 €         | 69 000 €         | Charges externes                          | 188 952 €        | 203 000 €        |
| Licences   | 54 505 €         | 57 000 €         | <i>Dont frais de déplacements</i>         | 18 598 €         | 15 000 €         |
| Sanctions et réserves                                | 75 225 €         | 80 000 €         | <i>Dont rassemblement U7-U9</i>           | 18 254 €         | 15 000 €         |
| Rassemblement U7-U9                                  | 19 000 €         | 15 000 €         | <i>Dont classes foot (blois + onzain)</i> | 24 439 €         | 20 000 €         |
| Partenariats   | 15 000 €         | 15 000 €         | Impôts et taxes                           | 5 863 €          | 6 000 €          |
| Autres produits                                      | 41 213 €         | 18 800 €         | Salaires (yc charges sociales)            | 194 274 €        | 185 000 €        |
| Subventions  | 151 296 €        | 145 000 €        | Amortissements et provisions              | 36 628 €         | 12 000 €         |
|  |                  |                  | Autres charges                            | 1 832 €          |                  |
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                       | <b>398 908 €</b> | <b>399 800 €</b> | <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>             | <b>427 549 €</b> | <b>406 000 €</b> |
| Produits financiers                                  | 646 €            | 3 000 €          | Charges financières                       | 26 €             | - €              |
|  |                  |                  | Impôts sur les produits financiers        | 39 €             | 300 €            |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>                           | <b>646 €</b>     | <b>3 000 €</b>   | <b>CHARGES FINANCIERES</b>                | <b>65 €</b>      | <b>300 €</b>     |
| Produits exceptionnels                               | 53 625 €         | 1 000 €          | Charges exceptionnelles                   | 4 320 €          | 1 000 €          |
| Reprise de subvention                                | 3 589 €          | 3 500 €          |   |                  |                  |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>                        | <b>57 214 €</b>  | <b>4 500 €</b>   | <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>            | <b>4 320 €</b>   | <b>1 000 €</b>   |
| <b>RESULTAT</b>                                      | <b>24 834 €</b>  | <b>- €</b>       |   |                  |                  |

**Le budget prévisionnel de la saison 2023/2024 est adopté à l'unanimité.**

### **4 - Propositions de modifications réglementaires de la Fédération Française de Football.**

Présentées par M. Jean-Michel DENONIN, Vice-Président délégué.

Avant de commencer, M. DENONIN demande aux représentants des clubs de voter pour que les modifications qui vont être présentées soient appliqués dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

**Aucune remarque n'étant formulée, la proposition d'application au 1<sup>er</sup> juillet 2023 est adoptée à l'unanimité.**


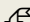
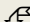
**Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41**

| Texte Visé  | Motif de la demande   |   |
|---|---|---|
| ↪ <u>Titre ou Annexe</u>  | <b>TEXTE ACTUEL</b>   | <b>NOUVEAU TEXTE PROPOSE</b>  |
| Règlement des championnats de district<br><br>TITRE I<br>Dispositions Générales | <p>Voir l'Article 5 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.</p> <p>Complément à l'Article 5 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts :</p> <p>L'engagement dans les championnats implique, pour les clubs, la connaissance des règlements et l'obligation de s'y conformer.</p>  | <p>Voir l'Article 5 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.</p> <p>Complément à l'Article 5 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts :</p> <p>L'engagement dans les championnats implique, pour les clubs, la connaissance des règlements et l'obligation de s'y conformer.</p> <p><b>Chaque club est tenu de respecter les dates d'engagements fixées par le District</b></p>                         |
| ↪ <u>N° article :</u>   |   |   |
| 5   | <p>Pour les clubs présentant deux équipes en dernière série, chaque équipe jouera dans une poule différente et participera au classement, étant entendu que seule l'équipe première pourra accéder à la catégorie supérieure.</p>   | <p>Pour les clubs présentant deux équipes en dernière série, chaque équipe jouera dans une poule différente et participera au classement, étant entendu que seule l'équipe première pourra accéder à la catégorie supérieure.</p>   |
| ↪ <u>Intitulé de l'article :</u>  | <p>L'équipe considérée comme première sera celle qui joue dans sa poule géographique.</p>   | <p>L'équipe considérée comme première sera celle qui joue dans sa poule géographique.</p>   |
| Engagements   | <p>Deux équipes d'un même club ne peuvent, en aucun cas, être classées dans une même division, sauf dans la dernière division du championnat concerné. Cela s'applique pour les championnats séniors et jeunes.</p>   | <p>Deux équipes d'un même club ne peuvent, en aucun cas, être classées dans une même division, sauf dans la dernière division du championnat concerné. Cela s'applique pour les championnats séniors et jeunes.</p>   |
| ↪ <u>Page(s) :</u>  |   |   |
| 5   | <p>Pour valider un engagement dans une compétition, le club devra être en conformité avec le règlement financier du District du Loir et Cher qui fixe les obligations et les sanctions qui s'appliquent en matière financière.</p> <p>Pour être pris en considération, les engagements devront parvenir au Secrétariat du District à la date fixée chaque année et être</p> | <p>Pour valider un engagement dans une compétition, le club devra être en conformité avec le règlement financier du District du Loir et Cher qui fixe les obligations et les sanctions qui s'appliquent en matière financière.</p> <p>Pour être pris en considération, les engagements devront parvenir au Secrétariat du District à la date fixée chaque année et être accompagnés du droit d'engagement, du montant des cotisations</p> |



|  |   |                     |
|--|---|---------------------|
|  | accompagnés du droit d'engagement, du montant des cotisations et de la provision. | et de la provision. |
|--|---|---------------------|

**Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41**

| <b>Texte Visé</b>  | <b>Motif de la demande</b><br><i>Indiquez ici le ou les problèmes identifiés</i>   |  |
|--|--|--|
|  <u>Titre ou Annexe</u>           | <b>TEXTE ACTUEL</b>  | <b>NOUVEAU TEXTE PROPOSE</b>   |
| Règlement des championnats de district   | <i>Voir l'Article 9 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.</i>   | <i>Voir l'Article 9 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.</i>   |
| TITRE I<br>Dispositions Générales  | <b>Complément à l'Article 9 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts :</b><br><br>Les matchs de lever de rideau doivent avoir leur durée réglementaire pour être homologués.<br><br>La Commission peut donner match perdu par forfait à toute équipe qui ne s'est pas présentée à l'heure fixée pour le début de la rencontre et augmentée du délai d'attente de 15 minutes. | <b>Complément à l'Article 9 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts :</b><br><br>Les matchs de lever de rideau doivent avoir leur durée réglementaire pour être homologués.<br><br>La Commission peut donner match perdu par forfait à toute équipe qui ne s'est pas présentée à l'heure fixée pour le début de la rencontre et augmentée du délai d'attente de 15 minutes. |
|  <b>N° article :</b>              |  |  |
| Article 9  | Jusqu'au dernier week-end d'octobre inclus et à partir du premier week-end de février, l'horaire par défaut des rencontres « Senior » (M et F) est fixé à 15h00.   | Jusqu'au dernier week-end d'octobre inclus et à partir du premier week-end de février, l'horaire par défaut des rencontres « Senior » (M et F) est fixé à 15h00.   |
|  <b>Intitulé de l'article :</b> |  |  |
| Horaires   | Du premier week-end de Novembre jusqu'au dernier week-end de janvier inclus, l'horaire par défaut des rencontres <b>programmées sur des terrains non dotés d'un éclairage classé au niveau requis est fixé à :</b>   | Du premier week-end de Novembre jusqu'au dernier week-end de janvier inclus, l'horaire par défaut des rencontres <b>programmées sur des terrains non dotés d'un éclairage classé au niveau requis est fixé à :</b>   |

|                    |   |  |
|--------------------|---|--|
| <p>↩ Page(s) :</p> | <p>- <b>14h30</b> pour les rencontres des championnats « Senior » (M et F)</p>  | <p>- <b>14h30</b> pour les rencontres des championnats « Senior » (M et F)</p>   |
| <p><b>6</b></p>    | <p>- <b>14h00</b> pour les rencontres de Coupes « Senior » (M et F)</p> <p>Lorsque deux rencontres officielles sont prévues le même jour sur le même terrain, et sauf décision contraire de la Commission Sportive concernée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jusqu'au dernier week-end d'octobre inclus et à partir du premier week-end de février: la première rencontre débute à 13h00, la seconde à 15h00.</li> <li>- Du premier week-end de novembre jusqu'au dernier week-end de janvier inclus : la première rencontre débute à 12h30 la seconde à 14h30.</li> </ul> | <p>- <b>14h00</b> pour les rencontres de Coupes « Senior » (M et F)</p> <p>Lorsque deux rencontres officielles sont prévues le même jour sur le même terrain, et sauf décision contraire de la Commission Sportive concernée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Jusqu'au dernier week-end d'octobre inclus et à partir du premier week-end de février: la première rencontre débute à 13h00 (<b>ou à 12h30 au plus tard si le terrain est en surface synthétique</b>), la seconde à 15h00.</li> <li>- Du premier week-end de novembre jusqu'au dernier week-end de janvier inclus : la première rencontre débute à 12h30 (<b>ou à 12h00 au plus tard si le terrain est en surface synthétique</b>), la seconde à 14h30.</li> </ul> |

**Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41**

| Texte Visé  | Motif de la demande<br><i>Indiquez ici le ou les problèmes identifiés</i>  |  |
|---|--|--|
| ✎ Titre ou Annexe   | <p align="center"><b>TEXTE ACTUEL</b></p>  |  |
| <p>Règlement des championnats de district</p> <p>TITRE I<br/>Dispositions Générales</p> | <p>Voir l'Article 13 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.</p> <p>Complément à l'Article 13 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts :</p> <p>Les clubs, disputant les championnats du District, seniors masculins, seniors féminins à 11, U18, U15 devront disposer d'une installation classée par la Commission Fédérale des Terrains et installations sportives sur proposition de la commission régionale.</p>  | <p align="center"><b>NOUVEAU TEXTE PROPOSE</b></p> <p>Voir l'Article 13 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.</p> <p>Complément à l'Article 13 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts :</p> <p>Les clubs, disputant les championnats du District, seniors masculins, seniors féminins à 11, U18, U15 devront disposer d'une installation classée par la Commission Fédérale des Terrains et installations sportives sur proposition de la commission régionale.</p> |
| ✎ N° article :  |  |  |
| Article 13  | <p><b>Dans les championnats seniors de D1, les rencontres doivent se dérouler obligatoirement sur des terrains classés au niveau 5 minimum, conformément au Règlement des Terrains et Installations Sportives.</b></p>   |  |
| ✎ Intitulé de l'article :   |  |  |
| Les terrains  | <p><b>En cas d'accession en seniors D1, la première saison, une dérogation d'une saison peut-être accordée à condition de fournir une délibération de la municipalité, avec dates de début et fin des travaux, s'engageant à faire les travaux nécessaire pour classement terrain de T6 en T5. Aucune dérogation ne sera accordée pour la deuxième saison et les suivantes.</b></p>  |  |
| ✎ Page(s) :   |  |  |
| <b>2</b>  | <p><b>Dans les championnats seniors de D2 à D5, les rencontres doivent se dérouler obligatoirement sur des terrains classés au niveau 6 minimum, conformément au Règlement des Terrains et Installations Sportives.</b></p> <p><b>Accès vestiaires – terrain, en catégorie 5 ou 6 : en l'absence de tunnel entre l'aire de jeu et les vestiaires, la sécurité des joueurs et des Officiels doit être assurée par le Club recevant ou par le Club organisateur pour les matchs disputés sur terrain neutre.</b></p> |  |

|  |  |  |
|--|--|--|
|  | <p>Pour disputer une rencontre en nocturne, l'éclairage du terrain devra être classé par la commission régionale des terrains et équipements sur proposition de la commission départementale des terrains et installations sportives.</p> <p>.Il appartient au club recevant de prendre toutes dispositions pour que les équipes puissent accéder au terrain et aux installations où doivent se dérouler les rencontres.</p> <p>L'impossibilité d'accès aux installations entraîne, pour le club recevant, la perte du match par pénalité et le remboursement, sur pièces justificatives, des frais engagés.</p> <p>Les conditions de non déroulement du match sont mentionnées par l'arbitre (ou à défaut par un dirigeant du club visiteur) sur la feuille de match qui doit dans tous les cas être établie.</p> <p>En cas de non responsabilité du club recevant, constatée et explicitée dans un rapport complémentaire adressé avec la feuille de match, la Commission compétente statuera.</p> | <p>Pour disputer une rencontre en nocturne, l'éclairage du terrain devra être classé par la commission régionale des terrains et équipements sur proposition de la commission départementale des terrains et installations sportives.</p> <p>.Il appartient au club recevant de prendre toutes dispositions pour que les équipes puissent accéder au terrain et aux installations où doivent se dérouler les rencontres.</p> <p>L'impossibilité d'accès aux installations entraîne, pour le club recevant, la perte du match par pénalité et le remboursement, sur pièces justificatives, des frais engagés.</p> <p>Les conditions de non déroulement du match sont mentionnées par l'arbitre (ou à défaut par un dirigeant du club visiteur) sur la feuille de match qui doit dans tous les cas être établie.</p> <p>En cas de non responsabilité du club recevant, constatée et explicitée dans un rapport complémentaire adressé avec la feuille de match, la Commission compétente statuera.</p> |
|--|--|--|

**Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41**

| Texte Visé  | Motif de la demande<br><i>Indiquez ici le ou les problèmes identifiés</i>   |  |
|---|---|--|
| <p>☞ <u>Titre ou Annexe</u></p>   | <p align="center"><b>TEXTE ACTUEL</b></p>   |  |
| <p>Règlement des championnats de district</p> <p>TITRE I<br/>Dispositions Générales</p> | <p>Voir l'Article 17 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.</p> <p>Complément à l'Article 17 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts</p> <p>Les modalités des montées et des descentes sont fixées par le Comité de Direction au début de chaque saison. Un tableau explicatif est publié chaque saison par le District du Loir et Cher.</p> | <p align="center"><b>NOUVEAU TEXTE PROPOSE</b></p> <p>Voir l'Article 17 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.</p> <p>Complément à l'Article 17 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts</p> <p>Les modalités des montées et des descentes sont fixées par le Comité de Direction au début de chaque saison. Un tableau explicatif est publié chaque saison par le District du Loir et Cher.</p> |
| <p>☞ <u>N° article :</u></p>  |   |  |
| <p>17</p>   | <p>Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule de toutes les divisions des championnats départementaux (1) seniors masculins accèdent à la division supérieure.</p> <p>Pour la dernière division pour un club ayant plusieurs équipes susceptibles d'accéder se reporter à l'article 5 du présent règlement.</p>                                      | <p>Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> de chaque poule de toutes les divisions des championnats départementaux (1) seniors masculins accèdent à la division supérieure.</p> <p>Pour la dernière division pour un club ayant plusieurs équipes susceptibles d'accéder se reporter à l'article 5 du présent règlement.</p>   |
| <p>☞ <u>Intitulé de l'article :</u></p>   |   |  |
| <p>DETERMINATION DES TITRES, ACCESSIONS ET DESCENTES</p>                                | <p>(1) L'accession aux championnats régionaux est soumise aux conditions définies par la Ligue du Centre Val de Loire.</p>  | <p>(1) L'accession aux championnats régionaux est soumise aux conditions définies par la Ligue du Centre Val de Loire.</p>   |
| <p>☞ <u>Page(s) :</u></p>   |   |  |
| <p><b>8 et 9</b></p>  |   |  |

|  |  |   |
|--|--|---|
|  | <p>Cas d'égalité des équipes occupant la même place dans des poules différentes</p> <p>Si deux équipes occupant la même place dans des poules différentes sont à égalité de points, le District du Loir et Cher a retenu l'application des critères suivants pour départager les équipes :</p> | <p>Cas d'égalité des équipes occupant la même place dans des poules différentes</p> <p>Si deux équipes occupent la même place dans des poules différentes, le District du Loir et Cher a retenu l'application des critères suivants pour départager les équipes (<b>suppression de l'alinéa 6 de l'article 17 des R.G. ligue du Centre val de Loire et de ses districts</b>) :</p> <p>Le tableau reste inchangé</p> |
|--|--|---|

**Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41**

| Texte Visé  | Motif de la demande<br><i>Indiquez ici le ou les problèmes identifiés</i>  |   |
|---|--|---|
| ✍ Titre ou Annexe   | <p align="center"><b>TEXTE ACTUEL</b></p> <p><i>Voir les Articles 19 à 23 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.</i></p>   |   |
| Règlement des championnats de district<br><br>TITRE I<br>Dispositions Générales | <p align="center"><b>NOUVEAU TEXTE PROPOSE</b></p> <p><i>Voir <del>les Articles l'article</del> 19 <del>à 23</del> des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.</i></p>  | <p><b>Complément aux Articles 19 à 23 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts :</b></p> <p>Les matchs amicaux entre équipes départementales doivent obligatoirement être déclarés au District.</p> |
| ✍ N° article :  | <p><del>Complément aux Articles 19 à 23 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts :</del></p> <p><del>Les matchs amicaux entre équipes départementales doivent obligatoirement être déclarés au District.</del></p> |   |
| 19  |  |   |
| ✍ Intitulé de l'article :   |  |   |
| Participation aux matchs  |  |   |
| ✍ Page(s) :   |  |   |
| 9   |  |   |

**Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41**

| Texte Visé  | Motif de la demande<br><i>Indiquez ici le ou les problèmes identifiés</i> |  |
|---|---|--|
| ✎ Titre ou Annexe   | <b>TEXTE ACTUEL</b>   | <b>NOUVEAU TEXTE PROPOSE</b>   |
| <p>Règlement des championnats de district</p> <p>TITRE I<br/>Dispositions Générales</p> |   | <p>Article 20</p> <p><i>Voir l'Article 20 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.</i></p> |
| ✎ N° article :  |   | <p>Article 21 : complément de l'article 144 des Règlements Généraux de la F.F.F</p>                          |
| 20  |   | <p><i>Voir l'Article 21 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.</i></p>                   |
| ✎ Intitulé de l'article :   |   | <p>Article 22 : complément des articles 73,52,152,153 des Règlements Généraux de la F.F.F</p>                |
| Ajout des Articles 20 21 22 23  |   | <p><i>Voir l'Article 22 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.</i></p>                   |
| ✎ Page(s) :   |   | <p>Article 23 : complément de l'article 176 des Règlements Généraux de la F.F.F</p>                          |
| 9   |   | <p><i>Voir l'Article 23 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de</i></p>                                  |



|  |  |                       |
|--|--|-----------------------|
|  |  | <i>ses Districts.</i> |
|--|--|-----------------------|

| Demandeur : Commission des statuts et règlements du district 41 – Comité de direction du district 41 |   |   |
|--|---|---|
| Texte Visé   | Motif de la demande<br><i>Indiquez ici le ou les problèmes identifiés</i>   |   |
| ✎ Titre ou Annexe  | TEXTE ACTUEL  | NOUVEAU TEXTE PROPOSE   |
| Règlement des championnats de district<br><br>TITRE I<br>Dispositions Générales                      | <i>Voir les Articles 33 à 39 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.</i><br><br><b>Complément aux Articles 33 à 39 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts :</b><br><b>Obligation d'arbitre :</b>   | <i>Voir l'article 34 des R.G. Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts.</i><br><br><b>Complément à l'article 34 des R.G Ligue du Centre Val de Loire et de ses Districts :</b><br><b>Obligation d'arbitre :</b>   |
| ✎ N° article :   | Dispositions liées à l'article 41 du Statut Fédéral de l'Arbitrage dont « liberté est laissée aux Assemblées Générales de District de fixer les obligations » :   | Dispositions liées à l'article 41 du Statut Fédéral de l'Arbitrage dont « liberté est laissée aux Assemblées Générales de District de fixer les obligations » :   |
| 34   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'à division supérieure de District se référer à l'article 41 du Statut Fédéral de l'Arbitrage ;</li> <li>• Autres divisions de District, autres championnats féminins, clubs n'engageant que des équipes de jeunes incluant les U19 à U16 : 1 arbitre ou 1 jeune arbitre majeur ou 1 jeune arbitre mineur ;</li> <li>• Dernière division de District, championnat départemental féminin, clubs n'engageant que des équipes de jeunes (sauf U19</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jusqu'à division supérieure de District se référer à l'article 41 du Statut Fédéral de l'Arbitrage ;</li> <li>• Autres divisions de District, autres championnats féminins, clubs n'engageant que des équipes de jeunes incluant les U19 à U16 : 1 arbitre ou 1 jeune arbitre majeur ou 1 jeune arbitre mineur ;</li> <li>• Dernière division de District, championnat départemental féminin, clubs n'engageant que des équipes de jeunes (sauf U19</li> </ul> |
| ✎ Intitulé de l'article :  |   |   |
| STATUT DE L'ARBITRAGE  |   |   |

|             |  |  |
|-------------|--|--|
| ↩ Page(s) : | à U16), football diversifié : dispensés. | à U16), football diversifié : dispensés. |
| <b>10</b>   |  |  |

**Aucune remarque n'étant formulée, les modifications présentées sont adoptées à la majorité (95.35 %)**

## 5 - Intervention de l'Equipe Technique Départementale

Intervention de M. Antoine EVRAS, Conseiller Technique Départemental en charge du développement de l'Animation des Pratiques

Thèmes présentés :

- Organisation des U6-U7
- Référents de secteurs U7/U9 pour 2023/2024
- Challenge jonglage U11
  - Chiffres
  - Suivi et valorisation

Intervention de M. Thomas CHICARD, Apprenti BMF en charge du football à l'école

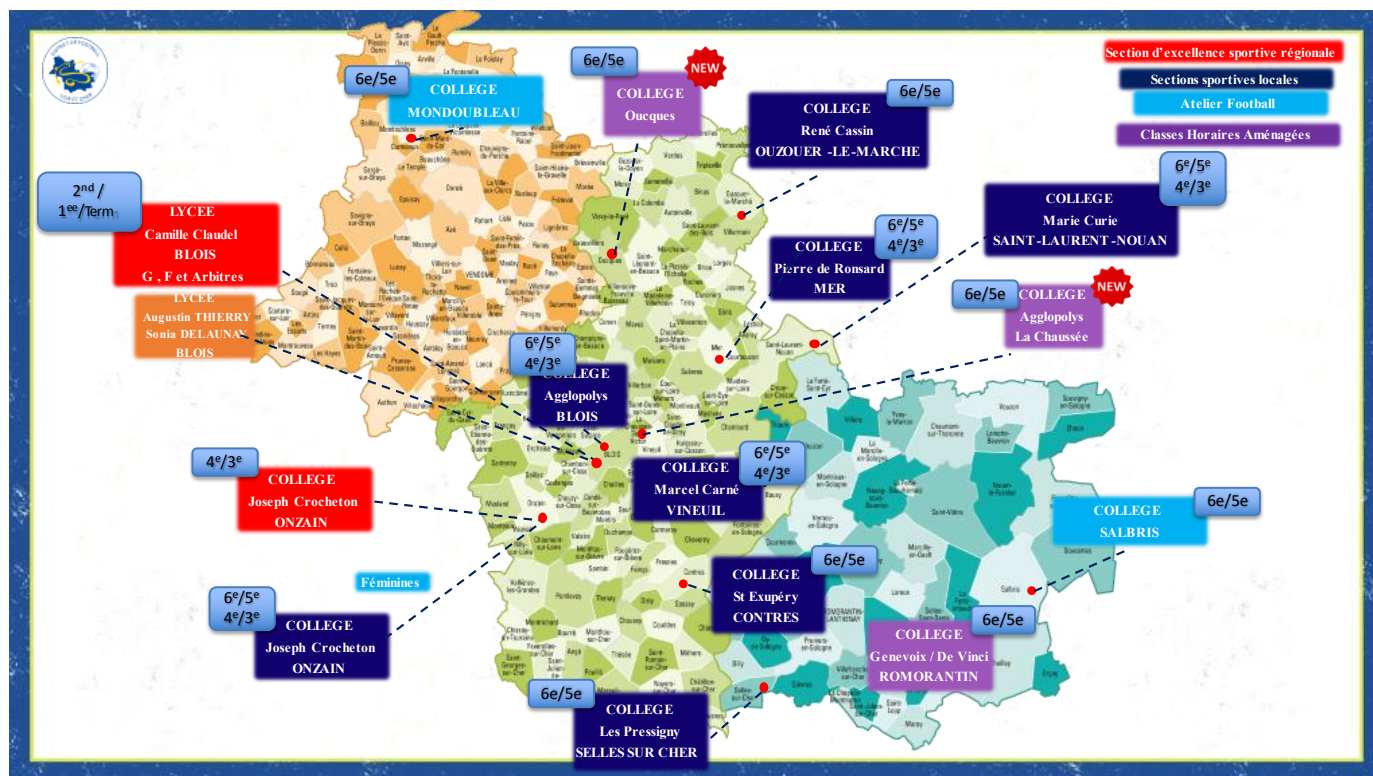
Thèmes présentés :

- Qu'est-ce que le Foot à l'école
- Quels avantages à le Foot à l'école

Intervention de M. Corentin LOZANO, Conseiller Technique Départemental en charge du Projet de Performance Fédérale

Thèmes présentés :

- Le Foot en milieu scolaire



- U15 Loisir
  - Objectifs et propositions
- Formation 2023/2024

**LA FILIÈRE DE FORMATION DES ÉDUCATEURS ÉVOLUE !**

**2 PARCOURS POSSIBLES**

➔ CHOISISSEZ LE PARCOURS QUI VOUS CONVIENT !

**DES MULTIPLES FORMATIONS des 16 ans**

**POUR ENGAGER TOUS PUBLICS**

Enfants Jeunes Seniors

**DES CONTENUS DIVERSIFIÉS**

Théorie & Pratique

**PARCOURS BÉNÉVOLE**

Développez et perfectionnez vos compétences sans en faire votre métier

| ATTESTATIONS FÉDÉRALES (AF) |                         | CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI) |                      | DIPLOMES FÉDÉRAUX (DF)        |  |
|-----------------------------|-------------------------|--|----------------------|-------------------------------|--|
| Éthique et intégrité        | Foot en marchant        | Seniors                                | Beach Soccer         | Responsable École de Football |  |
| Pratique féminine           | FOOT5                   | U14-U19                                | Gardien de But       | Coach Jeunes                  |  |
| Handi-foot                  | Futnet                  | U10-U13                                | Préparateur Physique | Coach Seniors                 |  |
| Foot Adapté                 | Fit-Foot                | U6-U9                                  | Futsal               | Projet Club                   |  |
| Arbitrage                   | Accompagnateur d'équipe |  |                      |                               |  |
| Golf-Foot                   | Futsal                  |  |                      |                               |  |

**DE 8 À 161 H** de formations indépendantes et complémentaires

**PARCOURS PROFESSIONNEL**

Devenez éducateur.trice ou entraîneur.re et faites-en votre métier

**442 HEURES DE FORMATION**

100% de formation continue  
 100% d'apprentissage  
 100% de Validation des Acquis de l'Expérience

Vous êtes déjà diplômés ? Des équivalences existent. Plus d'infos sur [fff.fr/educateurs-entraîneurs](http://fff.fr/educateurs-entraîneurs)

## PARCOURS BÉNÉVOLE

### ATTESTATIONS FÉDÉRALES (AF)

|                      |                         |
|----------------------|-------------------------|
| Éthique et intégrité | Foot en marchant        |
| Pratique féminine    | FOOT5                   |
| Handi-foot           | Futnet                  |
| Foot Adapté          | Fit-Foot                |
| Arbitrage            | Accompagnateur d'équipe |
| Golf-Foot            | Futsal                  |

### CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS (CFI)

|             |                      |
|-------------|----------------------|
| Seniors     | Beach Soccer         |
| U14-U19     | Gardien de But       |
| U10-U13     | Préparateur Physique |
| U6-U9       | Futsal               |
| Projet Club |                      |

### DIPLOMES FÉDÉRAUX (DF)

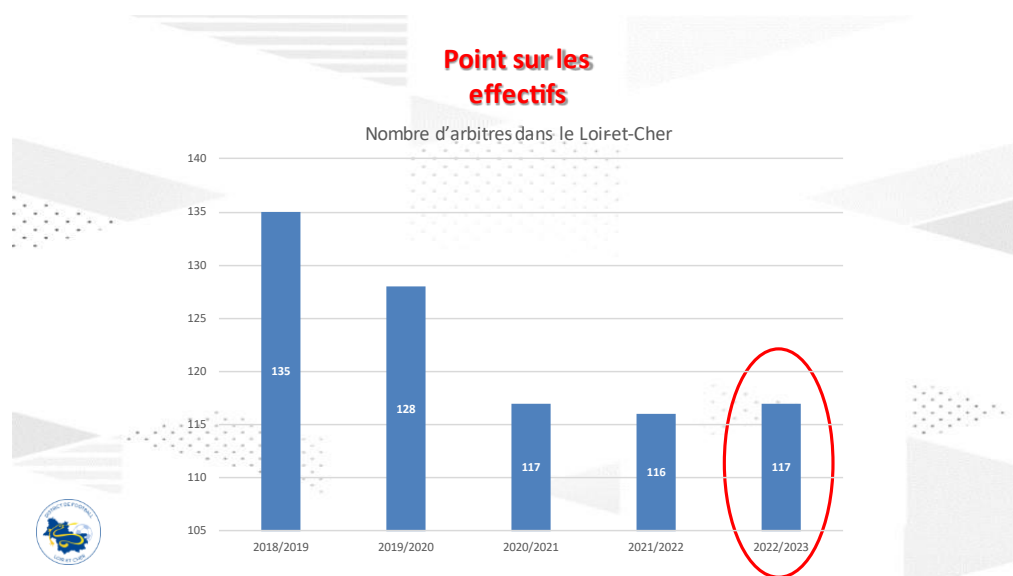
|                               |
|-------------------------------|
| Responsable École de Football |
| Coach Jeunes                  |
| Coach Seniors                 |

## Intervention de M. Kévin SLITI, Conseiller Technique Départemental en charge du Développement de l'Animation du Football Féminin et des nouvelles pratiques

### Thèmes abordés :

- Plateaux U8F - CPS U13F - Plateaux/Championnats U11F/U13F/U15F
- Formation des éducatrices
- Les objectifs pour 2023/2024
- Futsal

## Intervention de M. Michaël FAURE, Président de la C.D.A., représentant M. Anthony JUNGES Conseiller Technique Départemental en Arbitrage

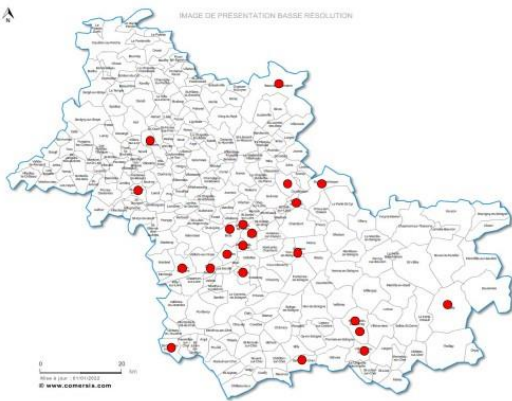


**Point sur les effectifs**

|             |     |
|-------------|-----|
| District 37 | 174 |
| District 45 | 160 |
| District 41 | 117 |
| District 28 | 116 |
| District 18 | 108 |
| District 36 | 97  |

District de Loir-et-Cher de Football

## Point sur les Actions Clubs



7 inscriptions en FIA

- **26 Interventions « Club »**
- 1 équipe U11
- 9 équipes U13
- 13 équipes U15
- 1 équipes U18
- 1 équipe U15F
- 1 équipe Sénior Féminine

**7 Interventions « Section Sportive »**

Total : 543 Licencié(e)s



CENTRE-VAL DE LOIRE

## Dates FIA 2023/2024

**3 formats de formation**

**Classique : 3 samedis**

**Internat Mineur : 3 jours consécutifs**

**Internat Majeur : 3 jours consécutifs**



District de Loir -et-Cher de Football



CENTRE-VAL DE LOIRE

## Dates FIA 2023/2024

**Format Classique : 3 samedis**

### Session N°1

Samedis 16 – 23 – 30  
Septembre 2023

Lieu à déterminer

### Session N°2

Samedis 13 – 20 – 27  
Janvier 2024

Lieu à déterminer



District de Loir -et-Cher de Football



CENTRE-VAL DE LOIRE

### Dates FIA 2023/2024

#### **Internat Mineur : 3 jours consécutifs**

##### Session N°1

Lundi 23 – Mardi 24 – Mercredi 25  
Octobre 2023

Blois

Maximum 26 candidat(e)s



##### Session N°2

Mardi 23 – Mercredi 24 – Jeudi 25  
Avril 2024

Tours

Maximum 26 candidat(e)s



District de Loir -et-Cher de Football



CENTRE-VAL DE LOIRE

### Dates FIA 2023/2024

#### **Internat Majeur : 3 jours consécutifs**

##### Session N°1

Vendredi 27 – Samedi 28 – Dimanche 29  
Octobre 2023

Orléans

Maximum 26 candidat(e)s



##### Session N°2

Mardi 23 – Mercredi 24 – Jeudi 25  
Avril 2024

Tours

Maximum 26 candidat(e)s



District de Loir -et-Cher de Football

# Intervention de M. Jérôme MONOT, Directeur Technique Régional de la Ligue Centre-Val de Loire



## Intervention Directeur Technique Régional

**01** Pôle DAP (Développement et Animation des Pratiques)

**02** Pôle Formation



### PRESENTATION « Foot Truck » 2023

**01**

#### QU'EST-CE QUE C'EST?

Une tournée régionale dans les 6 départements de la Région CENTRE- VAL DE LOIRE

Une journée gratuite ouverte au grand public

La découverte la diversité des formes de pratiques du Foot Loisir

Le partage d'un moment de convivialité autour de 4 pratiques

**FOOT EN MARCHANT** **FIT FOOT** **GOLF FOOT** **FUTNET**



### COMMUNICATION « Foot Truck » 2023

**01**





**LIGUE** **Pôle DAP** **01**



Livraison rentrée 2023



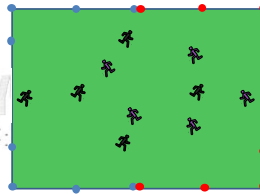
U6 U7

PLAISIR ET PROGRESSION

**LIGUE** **REFLEXION EN COURS : PRATIQUE DES U9** **01**



| 13 mai 2023  |    | 14 mai 2023  |    |
|--------------|----|--------------|----|
| Pratiquants  | 10 | Pratiquants  | 10 |
| Entraîneurs  | 2  | Entraîneurs  | 2  |
| Parents      | 10 | Parents      | 10 |
| Arbitres     | 1  | Arbitres     | 1  |
| Observateurs | 1  | Observateurs | 1  |



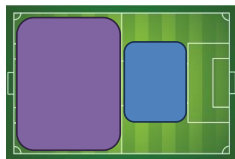
Pratique Sauvage En foot à 8



**LIGUE** **EXPÉRIMENTATION U9** **01**

Quelle différence pour un enfant U9 de jouer en foot à 5 ou en foot à 8 ?

- Terrain de 35m sur 25m
- Terrain de 40m sur 30m



# RÉSULTATS D'EXPÉRIMENTATION 01

| Joueur         | Distance (m)  | Possession (s) | Sprints | Sprint (dist.) | Passes    | Tirs |
|----------------|---------------|----------------|---------|----------------|-----------|------|
| N°13 VERT-GB   | 522,3         | 11             | 5       | 17,8           | 8         | 0    |
| N°3 VERT       | 1353,1        | 38,6           | 13      | 137,9          | 22        | 3    |
| N°13 BLEU-GB   | 477           | 12,2           | 1       | 12,1           | 6         | 0    |
| N°2 VERT       | 717,7         | 9              | 4       | 29,1           | 12        | 0    |
| N°5 VERT       | 1023,5        | 16             | 13      | 72,7           | 12        | 2    |
| N°4 VERT       | 1226,4        | 35             | 18      | 146,7          | 13        | 7    |
| N°2 BLEU       | 1052,6        | 62,2           | 13      | 98,5           | 16        | 4    |
| N°3 BLEU       | 1154,6        | 14,2           | 12      | 100,5          | 12        | 5    |
| N°5 BLEU       | 1158,9        | 11             | 6       | 56,8           | 6         | 1    |
| N°4 BLEU       | 1065,4        | 9              | 10      | 84,4           | 18        | 1    |
| <b>Moyenne</b> | <b>9747,6</b> | <b>220,2</b>   |         | <b>125</b>     | <b>23</b> |      |

- Moins de distance parcourue
- Moins de ballons joués
- Avec un joueur capté en plus sur le terrain



- Niveau enfant à considérer
- Rôle de l'éducateur
- Responsabilité collective

| Joueur         | Distance (m)  | Possession (s) | Sprints | Sprint (dist.) | Passes    | Tirs |
|----------------|---------------|----------------|---------|----------------|-----------|------|
| N°13 VERT      | 1148,2        | 15,001         | 14      | 218,5          | 5         | 2    |
| N°3 VERT       | 1309,7        | 67,201         | 32      | 271,3          | 11        | 2    |
| N°13 BLEU      | 1036          | 11,8           | 14      | 153,5          | 9         | 7    |
| N°2 VERT       | 781,1         | 2,8            | 2       | 7,1            | 2         | 0    |
| N°5 VERT       | 839,4         | 8,8            | 11      | 127,8          | 5         | 0    |
| N°4 VERT       | 1244          | 23,2           | 24      | 230,8          | 11        | 5    |
| N°2 BLEU       | 1101,9        | 48,8           | 21      | 177,7          | 6         | 4    |
| N°3 BLEU       | 1107,5        | 13             | 12      | 197,3          | 3         | 2    |
| N°5 BLEU       | 941           | 9,6            | 13      | 106,6          | 3         | 1    |
| N°4 BLEU-GB    | 183,8         | 4,4            | 0       | 0              | 6         | 0    |
| <b>Moyenne</b> | <b>9692,6</b> | <b>204,601</b> |         | <b>61</b>      | <b>23</b> |      |



# La Nouvelle Filière de Formation 02

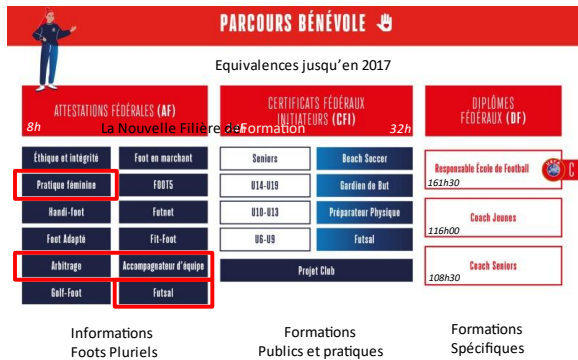


Optimiser et renforcer l'accompagnement des clubs et des éducateurs(rices)  
Améliorer l'employabilité

# LA Nouvelle Filière de Formation 02

1 Equipe = 1 éducateur

| DEPLACEMENT (100h)       | DEPLACEMENT (100h) | DEPLACEMENT (100h) |
|--------------------------|--------------------|--------------------|
| Pratique sportive (100h) | 100h               | 100h               |
| 100h                     | 100h               | 100h               |
| 100h                     | 100h               | 100h               |
| 100h                     | 100h               | 100h               |
| 100h                     | 100h               | 100h               |



## 6 - Intervention du Responsable de la Commission de Discipline, M. Michel THEVOT

M. THEVOT intervient pour évoquer la situation disciplinaire de notre département qui n'est pas la plus catastrophique de notre territoire mais certains comportements inappropriés posent question sur la catégorie jeune.

Cette année : 3392 sanctions ont été actées.

On relève dans cet ensemble : 2352 comportements anti-sportif et 344 contestations des décisions de l'arbitre, sanctionnées d'un carton jaune.

Ce nombre de sanctions est inacceptable, vis-à-vis des communes et des élus qui mettent un équipement sportif et une subvention à la disposition des clubs qui ont tous des difficultés à faire venir des sponsors pour les aider à financer leur club.

M. THEVOT alerte les Présidents, Educateurs, joueurs, tous passionnés de football, de ne pas tuer leur sport préféré par des comportements d'insultes de certain pseudo supporters et de joueurs qui n'ont rien à faire autour d'une enceinte sportive.

## 7 - Intervention du Président du District qui aborde les sujets suivants :

Au terme de saison 2022/2023 et de ce premier semestre 2023 qui a vu l'économie française encaisser de multiple choc : hausse des prix de l'énergie, incertitude et tension géopolitique, difficulté d'approvisionnement, retour spectaculaire de l'inflation, hausse des taux d'intérêts et toujours présence du Covid, nous devons rester les « pieds sur terre ».

Où en est notre football national après une coupe du monde réussie et de fortes turbulences ? Depuis le 10 juin dernier, il apparait une gouvernance fédérale apaisée avec l'élection très significative de M. Philippe DIALLO à la tête de la fédération en grade de Président, porteur d'un discours sain et résolument optimiste qui doit nous permettre sur les 18 mois prochains de retrouver

sérénité et confiance. Une L.F.A plus que jamais tournée vers le football avec M. Vincent NOLORGUES à sa tête qui gère 22 ligues, 91 Districts et environ 15000 clubs.

La Direction Technique de l'Arbitrage s'est elle aussi dotée d'une nouvelle gouvernance : M. Anthony GAUTIER en est devenu le directeur, Mme Stéphanie FRAPPART, Directrice technique de l'arbitrage féminin et M. Stéphane LANNOY, Directeur Technique Professionnel et M. Alain SARS, Directeur Technique de l'Arbitrage Amateur.

Notre Ligue Centre Val de Loire va bien. Notre football régional et départemental a retrouvé des émotions. Le District de Loir-et-Cher porte un projet de développement et d'actions vers les jeunes, pour les jeunes et avec les jeunes. Le football à l'école est la colonne vertébrale de nos actions.

Le District totalise à ce jour : 12071 licenciés pour la saison 2022/2023 ce qui représente une hausse de 4.9 % par rapport à la saison 2021/2022 (11508 licences).

L'objectif de l'équipe de bénévoles de cette mandature est atteint.

Bien que le reflet de la société actuelle apparaisse dans l'image de notre football, le Football en Loir-et-Cher, rural, se porte bien et détient de vraies valeurs ce qui permet de pouvoir jouer partout sur l'ensemble de notre territoire sur des équipements relativement adaptés en sécurité. Le Conseil Départemental va fortement s'impliquer avec le District pour contribuer au financement de vos projets de nouveaux équipements.

Le football fédère, rassemble et est ouvert à toute et tous. Le football c'est les clubs, les bénévoles qui ont en commun la passion et la vie associative chaque jour, pas les consommateurs du football. La relation entre les instances doit être fondée sur la confiance et le dialogue.

Le District et la Ligue accompagne les jeunes dans le cadre du service civique : 42 contrats signés cette année.

L'IR2F propose un calendrier des formations destiné aux dirigeants.

FAFA : emploi, formation, équipements et transport. Cette aide est ouverte à tous les clubs bien que les montants baissent chaque année.

Le Conseil Départemental et la région centre val de Loire mettent des aides à la disposition des clubs, à consulter sur leurs sites respectifs.

Difficulté sur l'arbitrage. La formation est importante, elle commence chez les clubs. L'accompagnement est primordial. Le District à une Commission des Arbitres motivée et à l'écoute des clubs.

Actions menées par l'ensemble des acteurs du District au cours de la saison :

- Réunion de secteurs, labellisation des écoles de foot, continuité du développement du football féminin, le football à école, le soutien au sport adapté, développement du futsal, la soirée de valorisation, la journée nationale des débutants, la journée des bénévoles organisé par la FFF.

Le Président termine en remerciant l'ensemble des acteurs clubs, bénévoles, élus, partenaires et personnel.

## **8 - Remise des récompenses :**

La médaille « vermeil » est remise à M. Maurice PAJON pour son engagement et dévouement envers le football.

Remise de ballons aux clubs ayant accueillis l'ensemble des finales départementales.

## **9 - Intervention des personnalités :**

M. Joël PATIN, adjoint de la Ville de Blois en charge de la vie sportive :

Il remercie les personnes présentes et revient sur la Journée Nationale des Débutants qui s'est déroulée le 18 juin dernier au stade Jean Leroi à Blois. Une journée très festive qui a toujours autant de succès.

M. PATIN souligne le travail important des clubs dans leur rôle d'éducateur et d'accompagnement envers les jeunes afin de leur transmettre les valeurs du sport. M. PATIN rappelle que la ville accompagne :

- les classes à horaires aménagées de la commune, une convention pour les transports vient d'être signée en faveur de ses classes qui regroupent 11 disciplines sportives.
- met également les installations sportives de la ville à la disposition de la section sportive du Lycée Camille Claudel.
- qu'un terrain Futsal est aussi disponible pour cette discipline

M. PATIN évoque les jeux olympiques de 2024 avec le passage de la flamme olympique à Blois, il remercie vivement le conseil départemental d'avoir pu obtenir ce « ticket d'entrée » pour avoir le passage de cette flamme dans 7 communes du département pour ce terminer à Blois le 9 juillet 2024.

M. Paul HERRERO, Trésorier de la Ligue Centre-Val de Loire :

**Monsieur et Madame les Élus,  
Monsieur Le Président du District du Loir-et-Cher, Cher Laurent,  
Mesdames, Messieurs, Chers Collègues et Amis,**

Avant tout, je tiens à vous présenter les excuses du Président de la Ligue Antonio TEIXEIRA qui s'est octroyé ses premiers congés depuis plus d'un an et qui m'a chargé de vous faire passer quelques messages.

Parlons de notre saison 2022/2023

Je ne reprendrai pas l'intégralité des événements et actions mis en place par la Ligue, parmi lesquels :

- le Tour Elite U19,
- le festival U13,
- le week-end consacré au football féminin avec la visite de Stéphanie FRAPPART,
- le Colloque sur la mixité avec la présence de Laura GEORGE
- le rassemblement des clubs ayant créé des équipes féminines avec l'invitation à la finale de la Coupe de France Féminine pour l'ensemble des joueuses et de l'encadrement.

En plus de ces événements, je souhaiterais mettre l'accent sur deux points : les licenciés et les incivilités.

### **Les Licenciés :**

Cette saison, nous avons atteint 85 861 licenciés, soit plus que lors de la saison référence 2019/2020, avec une hausse de 4% par rapport à la saison dernière.

Les chiffres en détails :

#### ***D'abord les pertes :***

Chez les Seniors, nous enregistrons une perte de 1% (262 licenciés) et chez les U18/U19 une perte de 4% (126 licenciés) peut-être due à la poursuite des études. Nous allons travailler sur une proposition de modifications des règlements pour que ces jeunes puissent obtenir une double licence afin d'évoluer dans un club où ils poursuivent leurs études et éventuellement dans leur club d'origine.

#### ***Les progressions :***

Football d'Animation => + 3%

Chez les U12 à U17 => + 7,50%

Les Féminines pratiquantes => + 8,65%

Le Football Loisir => + 16% est-ce le début du développement des nouvelles pratiques comme le foot en marchant où des sections commencent à voir le jour.

Dirigeants => + 4%

Dirigeantes => + 6%

Les Arbitres => + 4%

Notre Encadrement => + 12,70% (licence Technique, Educateur Fédéral et licence d'Animateur).

Le Futsal seniors => + 8% Toutes nos félicitations au club d'Orléans Métropole qui accède à la D2 avec l'espoir que cela booste cette discipline dans nos territoires

Félicitations également pour le formidable engagement des clubs au quotidien qui font en sorte d'ouvrir leurs portes à chaque enfant, des clubs qui se battent aussi pour mieux accueillir, former et donner du plaisir à leurs adhérentes et adhérents.

Notre travail, à nous, la Ligue avec nos Districts, c'est de vous mettre dans les meilleures conditions, de vous accompagner et de vous aider sur ce chemin.

## Les Incivilités :

Cette saison, pas encore terminée pour notre Commission de Discipline, a vu son nombre de dossiers baisser de **6,76%**,

Est-ce l'application des nouvelles mesures : la « Licence à points » et le « Bonus » ? : Nous y reviendrons tout à l'heure.

Sachant que nous avons encore cette saison 29 dossiers soumis à l'instruction pour des faits graves au lieu de 27 la saison dernière.

Mais ce qui me gêne le plus, c'est le climat régnant sur et en dehors du terrain. En effet, derrière cette main-courante nous trouvons des parents qui n'ont qu'une seule idée et un seul projet pour leur fils « en faire un Mbappé » !

A cela nous rajouterons les agressions contre les officiels encore trop nombreuses cette année. Comment voulons-nous inciter les jeunes à venir à l'arbitrage ?

Nous avons pourtant mis les moyens cette année, devant l'urgence de la situation, avec l'embauche de 2 Conseillers Techniques en Arbitrage qui œuvrent en proximité et dans vos Clubs.

Je ne vous cache pas qu'il a été demandé à la Commission Régionale de Discipline une plus grande sévérité contre les auteurs de ces actes, quitte à les exclure du football, et s'il le faut, nous irons jusqu'aux instances fédérales pour obtenir le maintien de ces sanctions.

Mais nous ne pouvons pas non plus tout régler et nous avons besoin que chacun prenne ses responsabilités en excluant les auteurs de troubles et ne pas attendre que la Ligue sévisse pour réagir. **Ce combat, c'est notre combat à tous.**

La Ligue, avec l'aval des Clubs, a pris une décision importante lors de l'AG de juin dernier à Vendôme dans le but d'améliorer et d'assainir nos terrains avec la mise en place de la « Licence à points ».

| 02 Licence à points – Bilan au 13 juin 2023 |       |      |              |       |                |              |        |       |
|---|-------|------|--------------|-------|----------------|--------------|--------|-------|
| Cartons Ligue et ses 6 Districts :          |       |      |              |       |                |              |        |       |
|   | LIGUE | CHER | EURE-ET-LOIR | INDRE | INDRE-ET-LOIRE | LOIR-ET-CHER | LOIRET | TOTAL |
| JAUNES                                      | 4254  | 1522 | 1760         | 1426  | 2100           | 2264         | 2076   | 15402 |
| ROUGES                                      | 615   | 161  | 212          | 163   | 342            | 231          | 238    | 1962  |

| 02 Licence à points – Bilan au 13 juin 2023 |   |
|---|---|
| ➤   | <b>Sanctions concernées par la licence à points : 858</b> |
| ○   | 98 licenciés à zéro point                                 |
| ○   | 277 licenciés entre 1 et 6 points                         |
| ○   | 483 licenciés entre 7 et 12 points                        |
| ○   | 213 courriers : « information de moins de 6 points »      |
| ○   | 107 courriers : « information de capital point épuisé »   |
| ○   | Récupération des 12 points en cours de saison :           |
| •   | 35 licenciés (sanctions saison 2021-2022)                 |
| ○   | Stage de récupération de points : 12                      |

La deuxième décision que nous avons prise est la mise en place du « **Bonus** » et nous avons observé son importance avec une certaine retenue dans les trois dernières journées de championnats où moins de cartons jaunes ou rouges ont été distribués.

Cela a entraîné des conséquences heureuses pour certains clubs qui se sont maintenus grâce au points bonus en R2 (1 club) et R3 (3 clubs) et d'autres sont devenus champions de leur poule.

### **Nos Projets ou actions pour 2023/2024**

La Ligue continue de se structurer pour être plus réactive et encore plus à votre écoute. Je vous annonce l'arrivée de notre Directeur Administratif et Financier Maxime MALDENT à compter du 1<sup>er</sup> juin, qui était déjà en fonction au sein de notre Ligue mais basé au Centre Technique Régional de Châteauroux où il avait comme mission principale le développement de la formation et surtout celle des Dirigeants.

Nos projets et nos futures actions sont nombreux. Je vous fais part de l'un d'eux car nous aurons l'occasion d'évoquer les autres dans les mois qui viennent.

### **Le Partenariat avec GROUPAMA « Les Gestes qui sauvent »**

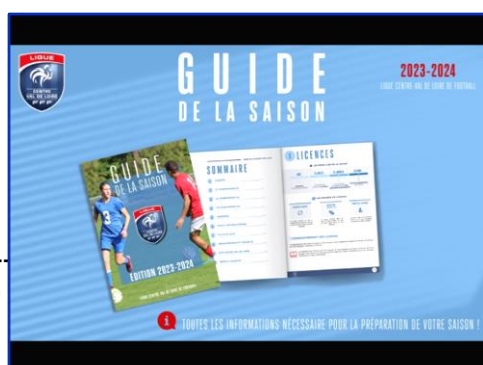
#### **Le Guide de la saison.**

Etant conscient de la charge de travail qui incombe à l'ensemble de nos Bénévoles dans la gestion et la vie au quotidien dans nos clubs, nous avons souhaité créer un guide destiné aux clubs régionaux de la Ligue Centre-Val de Loire de Football ayant pour vocation de vous aider et de vous accompagner tout au long de la saison dans les différentes démarches de vos structures en synthétisant leurs obligations mais aussi leurs droits.

Il s'agit d'un document informatif et non d'une annexe réglementaire. Les informations y figurant sont susceptibles d'évoluer en cours de saison.

Concernant ce guide, nous souhaitons le renouveler chaque saison en prenant en compte les remarques qui pourraient nous être formulées. Nous espérons que celui-là vous permettra de travailler plus sereinement la saison prochaine.

Je souhaite d'ailleurs remercier les équipes administratives et techniques ainsi que les élus qui ont pris part au travail réalisé pour l'élaboration de ce guide et sachez qu'ils sont à votre entière disposition pour répondre à l'ensemble de vos demandes.





## La Tournée Estivale

Une tournée régionale dans les 6 départements de la Région CENTRE- VAL DE LOIRE avec un car podium relooké pour cet événement que nous espérons faire évoluer saison après saison.

Qu'est-ce que cette tournée ?

La découverte de la diversité des formes de pratiques du Foot Loisir.

Le partage d'un moment de convivialité autour de 4 pratiques.

- Le Foot en marchant
- Le Fit Foot
- Le Futnet
- Le Golf Foot

Et bien sûr des ateliers du Programme éducatif.

Avec comme but de sensibiliser le grand public aux pratiques ludiques, intergénérationnelles et santé-bien être.

**PRESENTATION « Foot Truck » 2023** 03

**QU'EST-CE QUE C'EST?**

Une tournée régionale dans les 6 départements de la Région CENTRE- VAL DE LOIRE

Une journée gratuite ouverte au grand public

La découverte la diversité des formes de pratiques du Foot Loisir

Le partage d'un moment de convivialité autour de 4 pratiques

FOOT EN MARCHANT FIT FOOT GOLF FOOT FUTNET

Rends-toi aux jeux

**FOOT TRUCK LE MENU**

**MERCI AUX VILLES HÔTES**

**TOURS**

**LES NOUS SOUTIENNENT**

**PLUS D'INFORMATIONS AU 04 23 74 76 94**

**FOOT TRUCK**

**10 AU 22 JUILLET 2023**

**DU FOOT SUR TA ROUTE !**

FOOT LOISIR

**LES ÉTAPES**

Le Foot Truck parcourt la Ligue Centre-Val de Loire cet été, découvrez les dates de chaque étape!

La programmation des animations des étapes est disponible sur notre site internet!

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !

GRATUIT

TOUS PUBLIC

14 ET 15 JUILLET  
DUEL 300 STAPS - BLOIS

16 ET 17 JUILLET  
PLAZA DU GOLF - BOURGES

18 ET 19 JUILLET  
PLAZA DU TIRAGE - EVREUX

20 ET 21 JUILLET  
PLAZA DES JEUX - ORLÉANS

22 ET 23 JUILLET  
PLAZA DU CHATEAU - TOURS

24 ET 25 JUILLET  
PLAZA DE LA RÉPUBLIQUE - PARIS

Vous aurez le plaisir de découvrir ces activités lors de l'étape à Blois les 14 et 15 juillet prochain « Place Anatole France », je vous invite à venir nombreux.

### **Le renouvellement du bail de notre Centre Technique Régional**

Comme chacun le sait, le Pôle Espoirs Garçons et la formation sont installés depuis des années au Centre Technique Régional de Châteauroux. La Ligue Centre-Val de Loire y a investi sur les dix dernières années une somme de 3M€ non récupérable.

Notre bail viendra à échéance fin 2026 et il est urgent de réfléchir à l'avenir car de nouveaux investissements sont nécessaires pour travailler convenablement et accueillir nos stagiaires, comme la réfection du terrain synthétique et des chambres dans le bâtiment hébergement.

Vous me direz, c'est dans trois ans, oui mais 2026 c'est bientôt et nous devons nous projeter et décider de certains investissements.

Pour mener à bien cette réflexion, nous avons constitué deux groupes de travail :

- Un pour négocier avec le Propriétaire du Centre Technique Régional le nouveau bail avec la prise en charge des travaux à effectuer,
- L'autre pour travailler avec le projet d'installer sur un site unique toutes les entités de l'association, actuellement réparties sur trois lieux. C'est l'enjeu fondamental de ce projet. Réunir sur un seul site, les unités de formation, d'administration, d'hébergement et de restauration, s'impose face aux réalités économiques et écologiques d'aujourd'hui. Nous sommes actuellement en discussion avec la Métropole d'Orléans.

A ce jour, je ne peux pas vous en dire plus, mais vous voyez, il y a du travail sur la planche car nous devons présenter ces projets et les Clubs devront lors d'une prochaine AG, valider soit la reconduction d'un nouveau bail à Châteauroux soit nous donner leur accord pour ce nouveau projet de construction.

Vous comprendrez dans ce cadre, l'importance du redressement financier de notre Ligue, de sa bonne santé et d'avoir des fonds propres pour négocier d'éventuelles aides.

Conscient des capacités financières de notre Ligue, nous sommes là pour conduire les intérêts de notre Ligue et de nos Clubs avec une vision à moyen et long terme.

Avant de clôturer je vous voudrais vous faire part d'une information importante concernant le FAFA :

Nous avons réussi à obtenir une enveloppe supplémentaire pour le Fond d'Aide au Football Amateur de 37 200€ qui nous a permis de compléter le financement des projets en attente. Pour cette saison nous avons financé :

- 21 projets d'équipements pour 397 100€,
- 6 financements de minibus pour 92 100€

Concernant la saison prochaine le montant de l'enveloppe allouée devrait-être sensiblement la même et la bonne nouvelle concerne l'aide au transport.

Le FFAFA pourrait être ouvert au financement de minibus autre que WOLKSWAGEN, ce qui nous permettra d'en financer un peu plus, compte tenu du coût plus élevé par rapport aux autres marques.

Le partenaire Volkswagen étant dans l'incapacité d'assurer les commandes éventuelles de véhicules neufs pour nos clubs pour la saison 2023-2024, la Fédération a obtenu de sa part la possibilité d'adapter les modalités du FFAFA Transport pour les clubs seulement, de la manière suivante :

- *Véhicules d'occasion VW dans un concessionnaire agréé VW* : Aide jusqu'à 60 % du coût total TTC (hors options et frais annexes), plafonnée à 20 000 € par projet, au lieu de 40% aujourd'hui,
- *Véhicules d'occasion autres marques ou VW dans un concessionnaire non agréé VW* : Aide jusqu'à 30% du coût total TTC (hors options et frais annexes), plafonnée à 10 000 € par projet,
- *Véhicules neufs autres marques dans un concessionnaire non agréé VW* : Aide jusqu'à 40% du coût total TTC (hors options et frais annexes), plafonnée à 15 000 € par projet.

Voici ce que je voulais vous dire. Je peux vous assurer que la majorité des élus de la Ligue et ses salariés sont motivés pour VOUS SERVIR AU MIEUX, VOUS ECOUTER ! Et surtout tenir les engagements que nous prenons envers vous et nous nous y engageons car vous nous avez apporté votre confiance.

Je tiens à saluer la qualité, la richesse et la tenue des présentations et discussions auxquelles il nous a été donné d'assister.

Merci pour votre patiente écoute, pour votre engagement dans notre passion et surtout je vous souhaite de bonnes vacances, ressourcez-vous auprès de ceux qui vous sont chers car le temps passe vite et on ne prend jamais assez de temps d'en profiter dès que cela est possible et quand on s'en aperçoit il est trop tard.

Bonne journée, à bientôt et bonnes vacances.

**M. Francis LUCAS, Vice-Président du C.D.O.S :**

M. LUCAS rappelle que le CDOS est là pour aider les clubs et les dirigeants avec de nombreuses formations à disposition, la plupart étant gratuite, que le Pass'Sport est renouvelé pour la saison prochaine et que le passage de la flamme olympique à Blois est un grand évènement auquel nous devons assister.

**Mme Maryse PERSILLARD, Conseillère Départementale :**

Félicite l'ensemble de l'assemblée pour les actions faites en faveur du sport, des jeunes, des femmes, des arbitres et d'avoir atteint l'objectif des 12000 licenciés.

Mme PERSILLARD donne les modalités concernant l'aide aux installations par le département :

Les porteurs de projets doivent uniquement être des communes ou des LCI, un club ne peut pas faire une demande en son nom.

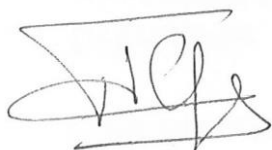
Le Pass Sport et Culture 41 passe par la primo inscription, il faut avoir entre 8 et 18 ans pour en bénéficier.

Concernant les Jeux Olympiques, les passages de la flamme ont été validés par le comité d'organisation, reste les 100 porteurs à définir. Chaque porteur marchera à 4km heure sur 200 mètres. Le département a le droit de choisir 6 porteurs sur les 100, la Ville de Blois a le droit à 5 porteurs. Le critère pour le choix des porteurs est de choisir personnes ordinaires qui ont fait des choses extraordinaires !

**L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close à 12 h 30.**

**Le Secrétaire Général**

Tony CIZEAU



**Le Président du District**

Laurent LEGENDRE



**Publié le 28 août 2023**